

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **20/01/2017**

Date de la convocation
12/01/2017

Date d'affichage

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus **N° : 01 20012017****Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 07/02/2017

et publication ou notification du :

L'an 2017, le **20 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain.

Excusés ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. ÉPAUD Patrick, MM : FERRET Alain à M. BONHOMME Roland, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain

M. JOSEPH Alain a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Modification de statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

M. le maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance de 12 novembre 2016.

Ce projet comporte exclusivement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui, désormais, est situé **3 rue d'Alexandrie- MA Campagne à ANGOULEME (article 4)**.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cette modification de statuts.

M. le maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 3 pouvoirs, le conseil municipal approuve la proposition de modification de statuts présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 février 2017

Le Maire,
ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du 20/01/2017

Date de la convocation	12/01/2017
Date d'affichage	
Nombres de Conseillers	
En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="8"/>
Votants :	<input type="text" value="11"/>
Absents :	<input type="text" value="3"/>
Exclus	<input type="text"/>

N° : 02 20012017**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 07/02/2017

et publication ou notification du :

L'an 2017, le **20 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusés ayant donné procuration : Mme BORDERON Jézabel à M. ÉPAUD Patrick, MM : FERRET Alain à M. BONHOMME Roland, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain.

M. JOSEPH Alain, a été élu secrétaire de séance

OBJET : **Renouvellement du contrat à durée déterminée du poste d'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, espaces verts et des bâtiments communaux.**

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal le recrutement au 1er mars 2016 d'un agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial, d'une durée de 16 heures hebdomadaires en contrat à durée déterminée du 1er mars 2016 pour une durée d'1 an.

M. le maire indique que le contrat à durée déterminée de l'agent arrive à son terme le 28 février 2017.

M. le maire propose le renouvellement du contrat, à durée déterminée, au même agent recruté en 2016, à compter du 1er mars 2017 jusqu'au 28 février 2018, avec une rémunération sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325, grade adjoint technique territorial.

Où son exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 3 pouvoirs, le conseil municipal décide de renouveler le contrat à durée déterminée du poste d'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial, à compter du 1er mars 2017 au 28 février 2018, sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325, et autorise monsieur le maire à signer le contrat de travail et tous documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 7 février 2017 Le Maire, ÉPAUD Patrick